

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2184

18 août 2014

### SOMMAIRE

Boing Group S.à r.l. ....	104822	Media For Europe S.A. ....	104787
CEP III Investment 20 S.à r.l. ....	104828	Metro Optic S.A. ....	104790
Goedert-Helfent Immobilière S.A. ....	104832	MF Equities S.à r.l. ....	104821
Investindustrial Industries S.A. ....	104806	Moda S.A. ....	104789
ION Investment Corporation S.à r.l. ....	104794	Mongolia S.A. ....	104789
Länsförsäkringar Secondary PE Invest- ments S.A. ....	104795	Montanus Investments S.A. ....	104790
Legend Development Corp. ....	104791	MOORE STEPHENS Audit S.à.r.l. ....	104789
Les Hauts de Mirmande ....	104817	Mowe Lux ....	104788
Liberty Production Lux S.A. ....	104832	MQ&S International S.A. ....	104789
L. Invest S.A. ....	104821	Municipal Infrastructure Development Fund ....	104793
LS Management S.A. ....	104787	New Resolutions ....	104790
Lubna (Lux) S.à r.l. ....	104788	Nigmatek S.A. ....	104792
Ludwig Consult S.à r.l. ....	104787	Northam Property Funds Management S.à r.l. ....	104792
LuxeHeat ....	104788	Nova/Paul Investments s.à r.l. ....	104791
Luxembourgeoise d'Investissements, Fi- nancements et d'Etudes ....	104790	NW Europe Holdings S.à r.l. ....	104791
Luxequip Bail S.A. ....	104787	Ofi MultiSelect ....	104791
Lux Gare ....	104786	Olivinvest S.A. ....	104793
Luxglobal Management S.à r.l. ....	104788	OME Investment Acquisition S.C.A. ....	104793
LV Investissement Europe S.à r.l. ....	104816	Outbox ....	104792
Magetralux S.A. ....	104792	Pangaea One Acquisition Holdings XII S.à r.l. ....	104794
MagnaChip Semiconductor S.A. ....	104786	Paris Holdings S.à r.l. ....	104793
Mandarin Capital Management S.A. ....	104786	Peaksider Schiller S.à r.l. ....	104794
Maraton International S.A. ....	104794		

**MagnaChip Semiconductor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 97.483.

—  
EXTRAIT

En date du 12 juin 2014, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé avec effet immédiat (i) d'accepter la démission de Monsieur Randal Todd KLEIN et de Monsieur Michael D. ELKINS en tant qu'administrateurs de la Société et (ii) de nommer Monsieur Marc LIESCH et Monsieur Laurent MARASCHIN avec adresse professionnelle au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en tant que nouveaux administrateurs de la Société, pour une période qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2015 et jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2014.

*Pour Magnachip Semiconductor S.A.*

Référence de publication: 2014083180/16.

(140097858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

---

**Lux Gare, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 167.678.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 10 juin 2014*

1. L'assemblée prend acte de la démission de Madame Caroline Den Tandt de ses fonctions de gérant de catégorie B de la société, à dater du 30 avril 2014

2. L'assemblée décide de modifier la catégorie du gérant PYLOS EUROPE S.A.

Le gérant PYLOS EUROPE S.A. devient gérant de catégorie B

Luxembourg, le 13 juin 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2014083174/16.

(140098579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

---

**Mandarin Capital Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 119.240.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 5 juin 2014, que:

- Le mandat de Réviseur d'Entreprises Agréé de la société Deloitte Audit S.à r.l., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2014.

- Les mandats d'administrateur de Alex Schmitt, Marco Cerrina Feroni, Fabio Alberto Roversi Monaco, Enrico Ricotta, Alberto Forchielli and Wang Hongwei ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2015.

- Lu Jun, né le 6 octobre 1968, à Beijing, Chine, adresse professionnelle Financial Street 7, Floor 10, Xicheng District, 100033 Beijing, Chine, a été nommé administrateur en remplacement de Gao Jian, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 13 juin 2014.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014083181/22.

(140098275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

---

**Media For Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 164.503.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014083196/10.

(140098028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

---

**Luxequip Bail S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 81.019.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2014083178/11.

(140098376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

---

**Ludwig Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.  
R.C.S. Luxembourg B 48.947.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2014083171/13.

(140097979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

---

**LS Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 123.220.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 11 juin 2014 à 11.30 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Joseph WINANDY, Koen LOZIE et la société JALYNE S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par M. Jacques BONNIER, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, au poste d'Administrateur, pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2014.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler au poste de Commissaire aux Comptes la société THE CLOVER, Société Anonyme, ayant son siège social au 6, rue d'Arlon, L-8399 WINDHOF.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2014.

Pour copie certifiée conforme

J. WINANDY / K. LOZIE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014083170/20.

(140098010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

---

**Lubna (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 129.396.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014083157/9.

(140098088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

---

**Mowe Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 170.939.

Non renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2014.

Référence de publication: 2014083190/11.

(140098468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

---

**LuxeHeat, Société Anonyme.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 170.949.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2014.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2014083159/14.

(140098537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

---

**Luxglobal Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 159.893.

**EXTRAIT**

Il résulte de la décision du conseil de gérance tenu en date du 23 mai 2014 que le siège de la société est transféré du 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014.

Les gérants mentionnés ci-dessous résident professionnellement au 50, rue Charles Martel 1<sup>er</sup> étage L-2134 Luxembourg:

- Claude ZIMMER
- Hendrik H.J. KEMMERLING
- Franciscus H.R. (Rob) SONNENSCHNEIN
- Valerie ALBANTI
- Fanny MARX
- Anja PAULISSEN

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014083160/20.

(140098083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

---

**MQ&S International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7165 Ernster, 7A, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 153.866.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014083205/9.

(140098064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

---

**MOORE STEPHENS Audit S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 155.334.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014083204/10.

(140098313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

---

**Moda S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 131.056.

*Extrait des décisions prises par l'administrateur unique en date du 30 mai 2014*

Le siège a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 13 juin 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MODA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014083201/14.

(140097932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

---

**Mongolia S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 104.903.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 11 juin 2014*

L'assemblée, après lecture des lettres de démission de Monsieur Stefano De Meo et de Madame Marina Padalino de leur fonction d'administrateur décide d'accepter leurs démissions.

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat, Monsieur Emmanuel Briganti, employé privé, résidant professionnellement 20 rue de la Poste L-2346 Luxembourg et Monsieur Giovanni Spasiano, employé privé, résidant professionnellement 20 rue de la Poste L-2346 Luxembourg, leurs mandats ayant comme échéance l'assemblée statuant sur les comptes au 30 juin 2014.

L'assemblée décide de proroger le mandat d'administrateur de Madame Hélène Mercier, employée privée, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg. Il prendra fin lors de l'assemblée statuant sur les comptes au 30 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MONGOLIA S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014083202/21.

(140097829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

---

**New Resolutions, Société Anonyme.**

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 146.703.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014083214/9.

(140098390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

---

**LIFE S.A., Luxembourgeoise d'Investissements, Financements et d'Etudes, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 47.777.

*Rectificatif au dépôt n° L 130048317 effectué en date du 25 mars 2013*

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014083177/11.

(140098505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

---

**Montanus Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 61.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 12 juin 2014.

*Pour la Société*

Evgenia Matveeva

Référence de publication: 2014083203/12.

(140097961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

---

**Metro Optic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.072.

**EXTRAIT**

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le mardi 27 mai 2014 et d'une résolution du Conseil d'administration du même jour, que les modifications suivantes ont été apportées:

- Nomination:

\* Monsieur Pierre Sellier, 14 rue Dupont des Loges, 75007 Paris, France, a été nommé administrateur de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée de 5 ans.

- Administrateur délégué:

\* Monsieur Pierre Fournier, 13 rue Gutenberg, 92100 Boulogne-Billancourt, France, a été nommé administrateur délégué de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée de 5 ans.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2019.

- Démission:

\* Monsieur Jean-Christophe Viguié, a démissionné de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué de la société avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014083197/22.

(140098294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

---

**Nova/Paul Investments s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 108.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014083210/9.

(140098562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

**Legend Development Corp., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 55.578.

Par la présente je décide de résilier le contrat de domiciliation du 15 avril 2008, conclut avec la société «LEGEND DEVELOPMENT CORP.», RCS Luxembourg sous la section B 55578, établie, de dénoncer le siège social à 29 rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg et ce avec effet immédiat à partir de la date du 12 juin 2014.

Luxembourg, le 12 juin 2014.

Andreas KALOGEROPOULOS.

Référence de publication: 2014083165/10.

(140098096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

**NW Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 160.476.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2014.

Référence de publication: 2014083219/10.

(140098467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

**Ofi MultiSelect, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 99.004.

*Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 26 mai 2014*

Composition du Conseil d'administration:

Il a été décidé d'approuver la réélection de Monsieur Gérard BOURRET, de Madame Josée HOUIS-SULZER, de Madame Sophie FISZMAN, de Monsieur Franck DUSSOGE, de Monsieur Jean-Marie MERCADAL, de Monsieur Thierry CALLAULT, de Monsieur Francis WEBER et de Monsieur Melchior VON MURALT en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année sociale se terminant le 31 décembre 2014.

L'Assemblée a décidé d'approuver la nomination de Madame Sabine CASTELLAN-POQUET en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année sociale se terminant le 31 décembre 2014.

L'Assemblée a décidé de réélire PricewaterhouseCoopers Société coopérative en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2014.

*Pour OFI MULTISELECT*

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

*Agent Domiciliataire*

Référence de publication: 2014083220/25.

(140098485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

**Northam Property Funds Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 140.838.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2014.

Référence de publication: 2014083209/10.

(140098018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

---

**Magetralux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 103.866.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 juin 2014.

Référence de publication: 2014083179/10.

(140097969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

---

**Outbox, Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2014083221/11.

(140097985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

---

**Nigmatek S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 101.290.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 5 avril 2012*

L'assemblée des actionnaires a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. L'assemblée révoque tous les administrateurs à l'exception de Monsieur CLERBOIS Daniel, dont le mandat est reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2017.
2. L'adresse de l'administrateur Monsieur CLERBOIS Daniel est Eikstraat 19, B-1730 KOBBERGEM.
3. L'assemblée nomme comme administrateurs supplémentaires:  
Madame MAZZOCCO Corinne, demeurant à B-4621 RETINNE, 10, rue Sainte Julienne  
Monsieur JORIS Raphaël, demeurant à B-4621 RETINNE, 10, rue Sainte Julienne.
4. Les mandats des administrateurs nouvellement nommés prendront fin à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2017.
5. Le mandat de l'administrateur-délégué Monsieur CLERBOIS Daniel est reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2017.
6. L'adresse de l'administrateur-délégué Monsieur CLERBOIS Daniel est Eikstraat 19, B-1730 KOBBERGEM.

Luxembourg, le 11 juin 2014.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2014083217/23.

(140098442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

---

**OME Investment Acquisition S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 143.244.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 juin 2014.

Référence de publication: 2014083227/10.

(140098060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

---

**Olivinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9640 Boulaide, 34, rue Romaine.  
R.C.S. Luxembourg B 96.215.

Le bilan et le compte de pertes et profits abrégés au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L.

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2014083225/13.

(140098461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

---

**Municipal Infrastructure Development Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 174.243.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2014.

*Pour le Conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2014083191/13.

(140098471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

---

**Paris Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.244.675,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 129.988.

En date du 8 Juin 2014 les associés de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Démission de Gérald Welvaert de son poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;
- Démission de Jean-Jacques Josset de son poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;
- Election de M. Declan Michael McGrath, né le 20 Décembre 1975 à Limerick, Irlande et résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;
- Election de M. Karol Maziukiewicz, né le 10 Mars 1977 à Elk, Pologne, et résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014083232/18.

(140098248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

---

**Maraton International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 104.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014083194/9.

(140098430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

---

**Pangaea One Acquisition Holdings XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 146.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014083231/10.

(140098068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

---

**ION Investment Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 42.812.500,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 159.792.

*Extrait de la résolution prise par l'Associé unique en date du 5 Juin 2014*

L'associé unique prend acte de la démission de M. Keith Grehan de son mandat de gérant de la Société avec effet au 3 juin 2014.

Il ressort des résolutions prises par l'associé unique en date du 5 Juin 2014 que M. Conor Clinch, né le 18 janvier 1979, à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement à Heronford House, Heronford Lane, Dublin, Irlande, est nommé gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aram HOARE / Signature

*Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B*

Référence de publication: 2014083129/17.

(140098176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

---

**Peaksid Schiller S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 171.879.

En date du 8 Juin 2014 l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Démission de Gérald Welvaert de son poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;
- Démission de Jean-Jacques Josset de son poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;
- Election de M. Declan Michael McGrath, né le 20 Décembre 1975 à Limerick, Irlande et résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;
- Election de M. Karol Maziukiewicz, né le 10 Mars 1977 à Elk, Pologne, et résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014083236/18.

(140098043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

---

## Länsförsäkringar Secondary PE Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 187.873.

### STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of June.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Länsförsäkringar PE Holding AB, a company incorporated under the laws of Sweden, having its registered office at Tegeluddsvägen 11-13, SE-106 50 Stockholm, Sweden, registered with the Swedish Companies Registration under number 556858-7066,

here represented by Mr Chris Oberhag, private employee, residing professionally at 13, avenue François Clement, L-5612 Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal given on 10 June 2014.

The appearing party represented as stated above has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

#### I. Name - Registered office - Corporate Object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Länsförsäkringar Secondary PE Investments S.A." (the "Company"). The Company is a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law") and the law dated 22 March 2004 on securitisation, as amended (the "Securitisation Law") and these articles of incorporation (the "Articles").

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in the Municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the shareholders (the "General Meeting"), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1 The corporate object of the Company is to act as acquisition and/or issuing entity in the context of one or several securitisation operations governed by and under the Securitisation Law.

3.2 The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity or synthetically, risks, existing or future, relating to receivables, other assets or liabilities of third parties or inherent to all or part of the activities carried out by third parties. The acquisition or assumption of such risks by the Company will be financed by the issuance of securities (valeurs mobilières) by itself or by another securitisation entity, the value or return of which depend on the risks acquired or assumed by the Company. For the avoidance of doubt, the Company is not subject to any risk-diversification requirements.

3.3 Without prejudice to the generality of the foregoing, the Company may in particular:

(a) subscribe or acquire in any other appropriate manner any securities or financial instruments (in the widest sense of the word) issued by international institutions or organisations, sovereign states, public and private companies;

(b) subscribe or acquire any other participations in companies, partnerships or other undertakings, which do not qualify as securities or financial instruments, provided that the Company will not actively intervene with the management of such undertakings in which it holds a holding, directly or indirectly;

(c) acquire loan receivables which may or may not be embedded in securities;

(d) in the furtherance of its object, manage, apply or otherwise use all of its assets, securities or other financial instruments, and provide, within the limits of article 61(3) of the Securitisation Law, for any kind of guarantees and security rights, by way of mortgage, pledge, charge or other means over the assets and rights held by the Company;

(e) in the context of the management of its assets, enter into securities lending transactions and repo agreements;

(f) enter into and perform derivatives transactions (including, but not limited to, swaps, futures, forwards and options) and any similar transactions;

(g) issue bonds, notes or any other form of debt securities (including by way of participation interest) or equity securities the return or value of which shall depend on the risks acquired or assumed by the Company; and

(h) enter into loan agreements as borrower within the scope of the Securitisation Law, in particular in order to fund the acquisition or assumption of risks (i.e. prior to the issuance of the securities or, more generally, where the Company acts as acquisition entity), to comply with any payment or other obligation it has under any of its securities or any agreement entered into within the context of its activities and insofar it seems to be useful and necessary within the context of the transaction.

3.4 The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate object of the Company shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

3.5 The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for its purposes and which are able to promote their accomplishment or development of its corporate object to the largest extent permitted under the Securitisation Law.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

**Art. 5. Compartments.** In accordance with the Securitisation Law the Board of Directors is entitled to create one or more compartments.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 6. Capital.**

6.1. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) consisting of thirty-one thousand (31,000) shares (hereinafter individually referred to as "Share" or collectively referred to as "Shares") with a par value of one Euro (EUR 1.-), each.

6.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

6.3. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. Any share premium paid on the subscription of given shares shall always remain attached to the shares on which it has been paid and shall be reimbursed exclusively to the owners of such shares. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

#### **Art. 7. Shares.**

7.1. All Shares issued by the Company are registered in the register of Shares of the Company kept at its registered office (the "Register"). The registration of the name of the Shareholders in the Register evidences the Shareholder's ownership over the Shares. Each Shareholder receives written confirmation of its shareholding in the Company. No Share certificates are issued in respect of the Shares unless specifically requested.

7.2. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

7.3. The Company may redeem its own Shares, to the extent and under the terms permitted by the Law.

## **III. Management**

#### **Art. 8. Board of Directors.**

8.1. The Company will be managed by the Board of Directors, composed of not less than three (3) Directors. The Directors need not be Shareholders.

8.2. The Directors shall be elected by the Shareholders at their annual General Meeting for a period not exceeding six (6) years and shall hold office until their successor are elected. A Director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

8.3. In the event of vacancy in the office of Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may meet and elect, by majority of vote, a Director to fill such vacancy until the next General Meeting.

#### **Art. 9. Chairman and meetings.**

9.1. The Board of Directors may elect a chairman from among the Directors (the "Chairman") from time to time and may choose from among the Directors one or more vice-chairmen (the "Vice-Chairman"). It may also choose a secretary, who needs not to be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of

Directors and of the General Meetings. The Board of Directors shall meet upon call by any Director, at the place indicated in the notice of meeting.

9.2. The Chairman shall preside at all General Meetings or in his absence or inability to act, the Vice-Chairman or another Director appointed by the Board of Directors shall preside as chairman pro-tempore, or in their absence or inability to act, the Shareholders may appoint another Director or an officer of the Company as chairman pro tempore by vote of the majority of Shares present or represented at any such meeting.

9.3. The Board of Directors shall from time to time appoint any officer or agent of the Company considered necessary for the operation and management of the Company, who need not be Directors or Shareholders. The officers appointed unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the power and duties granted to them by the Board of Directors.

9.4. Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by e-mail, telefax or any other similar or electronic communication means from each Director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places set out in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

9.5. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another Director as his proxy, which appointment shall be in writing or by e-mail, telefax or any other similar or electronic communication means.

9.6. Directors may also participate at board meetings and board meetings may be held by telephone link or telephone conference, provided that the vote is confirmed in writing or by e-mail, telefax or any other similar or electronic communication means. The Directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board of Directors.

9.7. The Board of Directors can deliberate or act with due authority if at least a majority of the Directors is present or represented at such meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting, the Chairman having a casting vote.

9.8. Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by facsimile or any other similar or electronic communication means.

#### **Art. 10. Minutes.**

10.1. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the chairman pro-tempore who presided at such meeting or by two (2) Directors or by one (1) Director and the secretary or an assistant secretary.

10.2. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the Chairman or by the chairman pro-tempore of that meeting, or by two (2) Directors or by one (1) Director and the secretary or an assistant secretary.

**Art. 11. Power.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration, disposition and execution in the Company's interest. All powers not expressly restricted by law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

#### **Art. 12. Delegation of Power.**

12.1. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be Directors, who shall have the powers determined by the Board of Directors and who may, if the Board of Directors so authorizes, sub-delegate their powers.

12.2. The Board may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

12.3. The Board may further decide to create either at the level of the Company or for a specific Compartment any committee the members of which need not be Directors.

#### **Art. 13. Conflicts of Interest.**

13.1. Parties involved with the Company, particularly the Directors, will have other business interests which could potentially conflict with those of the Company. All have responsibilities for other companies.

13.2. Conflicts of interest may arise in allocating management time, services or functions between the Company and their other responsibilities. The Directors are not obliged to commit any particular portion of their time to the affairs of the Company and there can be no assurance that such professionals will continue to be available to the Company throughout its life. The risk of conflicts will be mitigated by disclosure of conflicts to the Board of Directors as a whole.

**Art. 14. Signature.** The Company shall be bound by the joint signature of any two (2) Directors or by the individual signature(s) of any duly authorized Director or officer, or agent or daily manager of the Company or by the individual signature of the Chairman or any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

**Art. 15. Indemnification.**

15.1. The Company will indemnify, out of its assets only, the managers, officers, employees and agents of the Company, the Board of Directors for any claims, damages and liabilities to which they may become subject because of their status as managers, officers, employees or agents of the Company, the Board of Directors, or by reason of any actions taken or omitted to be taken by them in connection with the Company.

15.2. No indemnity shall be provided to the managers, officers, employees and agents of the Company, the Board of Directors for losses sustained (a) by reason of willful misfeasance, bad faith, negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of their office; (b) where they shall have been finally adjudicated not to have acted in good faith and in the reasonable belief that their action was in the best interests of the Company; and/or (c) in the event of a settlement, unless there has been a suitable determination that such manager, officer, employee, agent of the Company, the Board of Directors did not engage in willful misfeasance, bad faith, negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office.

#### IV. Shareholder(s)

**Art. 16. General meetings of shareholders.**

16.1. The General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. Its resolutions shall be binding upon all Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

16.2. If all Shareholders are present or represented at the General Meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

16.3. The General Meeting shall meet upon call by the Board of Directors. It may also be called upon the written request of Shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Shares.

16.4. Upon request of Shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Shares, one or more new items shall be added to the agenda of any General Meeting. Such demand shall be addressed to the Registered Office by registered mail at least five (5) days before such meeting.

16.5. The annual General Meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the Registered Office or elsewhere as may be specified in the notice of meeting at 2 p.m. (Luxembourg time) on the last Monday of May each year.

16.6. If such day is a legal or bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next banking day.

16.7. Other General Meetings may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

16.8. The quorum and time-limits provided by law shall govern the convening notices and the conduct of the General Meetings unless otherwise provided herein.

16.9. Any Shareholder may participate in a General Meeting by video conference, or by conference call or similar means of communication equipment which enables his/her identification and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting. The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to attend any General Meeting.

16.10. The business transacted at any General Meeting shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

16.11. Each whole Share is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles. A Shareholder may act at any General Meeting by giving a proxy to another person in writing or by facsimile transmission or any other similar or electronic communication means, who need not be a Shareholder and who may be a Director.

16.12. Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the Articles, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds (2/3) of the votes validly cast.

**Art. 17. Sole shareholder.**

17.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

17.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

17.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

### Art. 18. Financial year and approval of annual accounts.

18.1. The financial year begins on the first (1<sup>st</sup>) of January of each year and ends on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December of the same year.

18.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

18.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

18.4. The gross profits of the Company as stated in its annual accounts, after deduction of expenses, amortisation and losses shall constitute the Company's net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be annually allocated to the legal reserve, until the reserve is equal to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

18.5. Unless otherwise decided by the General Meeting, ninety-nine per cent (99%) of the Company's net profits available for distribution, after deduction of the allocation to the legal reserve whenever such allocation is required by the Law, shall be distributed as dividends on the shares (for the purpose hereof, "nets profits" shall be deemed to include such portion of the legal reserve as becomes available for distribution in accordance with the Law). Any net profits which at the end of a given financial year have not been declared (and not been distributed) as dividend payable shall continue to accrue to the sole benefit of the holders of the shares of the Company and will be distributed as a dividend at a later stage or the latest at the liquidation of the Company.

18.7. The balance is at the disposal of the General Meeting.

18.8. Interim dividends may be distributed, at any time, in compliance with the Law.

### Art. 19. Statutory auditors / Réviseurs d'entreprises agréés.

19.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)) or one or several réviseur(s) d'entreprises agréé(s), when so required by law.

19.2. The General Meeting appoints the statutory auditor(s)/réviseur(s) d'entreprises agréé(s) and determines their number, remuneration and the term of their office. Statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprise(s) agréé(s) may be re-appointed.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 20. Dissolution - Liquidation.

20.1 The Company may be dissolved by a resolution of the General Meeting.

20.2 The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the General Meeting which will specify their powers and fix their remunerations.

## VII. General provisions

### Art. 21.

21.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by facsimile, e-mail or any other means of electronic communication.

21.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

21.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

21.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitory provisions*

- 1) The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.
- 2) The first annual General Meeting shall be held in 2015.

#### *Subscription - Payment*

Länsförsäkringar PE Holding AB, prenamed, represented as stated above, subscribes all the thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed share capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company for a period of six (6) years:

- Mr Anders Granström, born in Stockholm, Sweden, on 21 May 1975, with professional address at Tegeluddsvägen 11-13, SE-115 41 Stockholm, Sweden, as director;

- Ms Camilla Evertsson, born in Västra Frölunda, Sweden, on 7 December 1967, with professional address at Slaggatan 9, SE-791 71 Falun, Sweden, as director;

- Mr James Bermingham, born in Sheffield, United Kingdom, on 19 December 1972, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, as director; and

- Ms Dalia Ziukaite, born in Alytus, Lithuania, on 17 June 1983, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, as director.

2. PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, existing under Luxembourg law, with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 65.477, is appointed as statutory auditor of the Company for a period of one (1) year, renewable annually, which will expire on the annual General Meeting of 2015.

3. The registered office of the Company is set at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the proxyholder of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day stated above.

This deed has been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le onze juin.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Länsförsäkringar PE Holding AB, une société constituée sous les lois de Suède, ayant son siège social au Tegeluddsvägen 11-13, SE-106 50 Stockholm, Suède, enregistrée au Bureau d'Enregistrement des Sociétés Suédois (Swedish Companies Registration Office) sous le numéro 556858-7066,

ici représentée par Monsieur Chris Oberhag, employé privé, demeurant professionnellement à 13, avenue François Clement, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 juin 2014.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est ""Länsförsäkringar Secondary PE Investments S.A."" (la «Société»). La Société est une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle que modifiée (la «Loi sur la Titrisation») ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet social de la Société est d'agir en tant qu'entité d'acquisition et/ou émettrice dans le cadre d'une ou plusieurs opérations de titrisation régies par la Loi sur la Titrisation.

3.2. La Société peut conclure toute transaction par laquelle elle acquiert ou assume, directement ou indirectement, ou par une autre entité ou par synthèse, les risques, existants ou futurs, liés à des créances, autres actifs ou passifs de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers. L'acquisition ou la prise en charge de ces risques par la Société seront financés par l'émission de titres (valeurs mobilières) par elle-même ou par une autre entité de titrisation, la valeur ou le rendement dépendant des risques acquis ou pris en charge par la Société. Pour éviter tout doute, la Société n'est pas soumise à des exigences de diversification des risques.

3.3. Sans préjudice de ce qui précède, la Société peut notamment:

a) souscrire ou acquérir, de toute manière appropriée, des valeurs mobilières ou instruments financiers (au sens large du terme) émis par des institutions internationales ou des organisations, des États souverains, des entreprises publiques et privées;

b) souscrire ou acquérir des participations dans des sociétés de capitaux, sociétés de personnes ou autres entités, qui ne sont pas admises comme titres ou instruments financiers et ce à condition que la Société ne soit pas intervenue activement dans la gestion de ces sociétés dans lesquelles elle détient une participation, directement ou indirectement;

c) acquérir des créances de prêt qui peuvent ou non être intégrées à des valeurs mobilières;

d) dans le cadre de son objet, gérer, utiliser tout ou partie de ses actifs, titres ou autres instruments financiers, et fournir, dans les limites de l'article 61(3) de la Loi sur la Titrisation, pour tout type de garanties et de droits sur des valeurs mobilières, par voie d'hypothèque, de nantissement, de charge ou d'autres moyens sur les avoirs et droits détenus par la Société;

e) dans le cadre de la gestion de ses actifs, conclure des opérations de prêt et de mise en pension;

f) conclure et exécuter des opérations sur des produits dérivés (y compris, mais sans s'y limiter, des swaps, contrats à terme, contrats de gré à gré et options) et autres opérations similaires;

g) émettre des obligations, billets ou toute autre forme de titres de créance (y compris au titre des intérêts de participation) ou des titres de participation dont le rendement ou la valeur sont fonction des risques acquis ou pris en charge par la Société, et

h) conclure des accords de prêt en tant qu'emprunteur dans le cadre de la Loi sur la Titrisation, en particulier en vue de financer l'acquisition ou la prise de risques (soit avant l'émission des valeurs mobilières ou, plus généralement, lorsque la Société agit comme entité d'acquisition), de se soumettre à tout paiement ou autre obligation qu'elle a en vertu de ses titres ou de tout accord conclu dans le cadre de ses activités et dans la mesure où cela semble utile et nécessaire pour la transaction.

3.4. Les activités mentionnées ci-dessus doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative. L'objet social de la Société comprend toute transaction ou tout accord conclu par la Société, à condition qu'elle ne soit pas incompatible avec les objectifs ci-dessus énumérés.

3.5. La Société peut prendre toute mesure pour protéger ses droits et réaliser toutes opérations qui sont directement ou indirectement liées à ou utiles à ses objectifs et qui sont en mesure de promouvoir l'accomplissement ou le développement de son objet social dans la limite de la Loi sur Titrisation.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

**Art. 5. Compartiments.** Conformément à la Loi sur la Titrisation le Conseil d'Administration est autorisé à créer un ou plusieurs compartiments, correspondant chacun à une partie distincte des biens de la Société.

## **II. Capital - Actions**

### **Art. 6. Capital.**

6.1. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) composé de trente et un mille (31.000) actions (ci-après nommée individuellement «Action» ou collectivement «Actions») d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

6.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué par une résolution de l'Assemblée Générale selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

6.3. En plus du capital émis il peut être établi un compte prime d'émission auquel toute prime payée sur toute action en plus de sa valeur nominale est transférée. Toute prime payée lors de la souscription des dites actions doit rester attachée aux actions avec lesquelles elle a été payée et doit être remboursée exclusivement aux détenteurs de telles actions. Le compte prime d'émission peut être utilisé pour le paiement d'actions que la Société peut racheter de ses actionnaires, pour compenser des pertes, faire des distributions aux actionnaires sous forme de dividende ou allouer des fonds à la réserve légale.

#### **Art. 7. Actions.**

7.1. Toutes les actions émises par la Société sont inscrites dans le registre des actions de la Société gardé au siège social de la Société (le «Registre»). L'enregistrement du nom des actionnaires dans le Registre prouve la propriété de l'actionnaire sur les actions. Chaque actionnaire reçoit une confirmation écrite de sa participation dans la Société. Aucun certificat n'est délivré pour les actions, sauf demande expresse.

7.2. Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action.

7.3. La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

### **III. Gestion**

#### **Art. 8. Conseil d'Administration.**

8.1. La Société sera gérée par le Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) Administrateurs. Les Administrateurs ne doivent pas être Actionnaires.

8.2. Les Administrateurs seront élus par les Actionnaires lors de leur assemblée générale annuelle pour une période n'excédant pas six (6) ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leur successeur soit élu. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par résolution adoptée par les Actionnaires.

8.3. En cas de vacance du poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou autre, les Administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des voix, un administrateur pour pourvoir ce poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

#### **Art. 9. Président et assemblées.**

9.1. Le Conseil d'Administration peut, de temps en temps, élire un président parmi les Administrateurs (le «Président») et peut choisir parmi les Administrateurs un ou plusieurs vice-présidents (le «Vice-Président»). Il peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de tout Administrateur, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Le Président préside toutes les Assemblées Générales ou en cas d'absence ou d'empêchement, le Vice-Président ou un autre administrateur désigné par le Conseil d'Administration peut assumer la présidence temporairement, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Actionnaires peuvent nommer un autre administrateur ou un dirigeant de la Société en tant que président temporairement par vote à la majorité des actions présentes ou représentées à cette Assemblée.

9.3. Le Conseil d'Administration de temps à autre peut nommer un fonctionnaire ou un agent jugé nécessaire au fonctionnement et à la gestion de la Société, celui-ci ne doit pas être administrateurs ou actionnaires. Les agents désignés, sauf stipulation contraire dans les présents statuts, ont les pouvoirs et les devoirs qui leur sont accordés par le Conseil d'Administration.

9.4. Une convocation écrite pour toute réunion du Conseil d'Administration sera donnée à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature des circonstances doit être énoncée dans l'avis de convocation. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque administrateur donné par écrit ou par courriel, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire ou électronique. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil d'Administration.

9.5. Tout Administrateur peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en nommant un autre administrateur comme son mandataire, dont la nomination doit être faite par écrit ou par courriel, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire ou électronique.

9.6. Les administrateurs peuvent également participer aux réunions du Conseil d'Administration et les réunions du Conseil d'Administration peuvent être tenue par liaison téléphonique ou conférence téléphonique, à condition que le vote soit confirmé par écrit ou par courriel, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire ou électronique. Les Administrateurs ne pourront agir que dans les réunions dûment convoquées, du Conseil d'Administration. Les administrateurs ne peuvent engager la Société par leurs actes individuels, sauf autorisation spécifique donnée par une résolution du Conseil d'Administration.

9.7. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés à cette réunion, le Président ayant une voix prépondérante.

9.8. Les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration seront autant valides et efficaces que si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être prouvées par télécopieur ou par tout autre moyen de communication similaire ou électronique.

#### **Art. 10. Procès-verbaux.**

10.1. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président ou, en son absence, par le Président temporaire qui a présidé cette réunion ou par deux (2) Administrateurs ou par un (1) Administrateur et le secrétaire ou un secrétaire adjoint.

10.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui doivent être produites en justice ou ailleurs, sont signés par le Président ou par le Président temporaire de cette réunion, ou par deux (2) Administrateurs ou par un (1) Administrateur et le secrétaire ou un secrétaire adjoint.

**Art. 11. Pouvoirs.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration, de disposition et d'exécution dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

#### **Art. 12. Délégation de Pouvoirs.**

12.1. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) et ses pouvoirs pour accomplir des actes relatifs à la politique et à l'objet de la Société, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas être des administrateurs, et qui auront leurs pouvoirs déterminés par le Conseil d'Administration et pourront, si le Conseil d'Administration l'autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

12.2. Le Conseil d'Administration peut également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

12.3. Le Conseil d'Administration peut également décider de créer un comité dont les membres doivent pas être Administrateurs que ce soit au niveau de la Société ou pour un Compartiment spécifique.

#### **Art. 13. Conflits d'intérêts.**

13.1. Les parties concernées par la Société, en particulier les Administrateurs, pourraient avoir d'autres intérêts commerciaux qui pourraient entrer en conflit avec ceux de la Société. Tous peuvent avoir des responsabilités dans d'autres sociétés.

13.2. Les conflits d'intérêts peuvent survenir dans la répartition du temps de gestion, des services ou des fonctions entre la Société et leurs autres responsabilités. Les Administrateurs ne sont pas obligés d'engager une portion particulière de leur temps aux affaires de la Société et il ne pourra y avoir aucune assurance que ces professionnels continueront d'être disponibles pour la Société tout au long de son existence. Le risque de conflits sera atténué par la divulgation de l'ensemble des éventuels conflits au Conseil d'Administration.

**Art. 14. Signature.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur ou d'un dirigeant dûment autorisé, ou d'un agent délégué à la gestion journalière de la Société ou par la signature individuelle du Président ou de tout autre personne (s) à qui le pouvoir a été délégué par le Conseil d'Administration.

#### **Art. 15. Indemnisation.**

15.1. La Société indemnifiera, sur ses actifs seulement, les gestionnaires, dirigeants, employés et agents de la Société, le Conseil d'Administration pour toute procédure, demande de dommages et intérêts dont ils peuvent faire l'objet en raison de leur statut en tant que gestionnaires, dirigeants, employés ou agents de la Société, ou pour le Conseil d'Administration, en raison de toutes mesures prises par eux ou qu'ils ont omis de prendre dans le cadre de l'activité de la Société.

15.2. Aucune indemnité n'est prévue pour les dirigeants, administrateurs, employés et mandataires de la Société, le conseil d'administration pour les pertes subies (a) en raison de faute intentionnelle, de mauvaise foi, de négligence ou de manquement à leurs devoirs qui se rattachent à l'exercice de leur mandat; (b) ou s'ils ont été finalement condamné pour ne pas avoir agi de bonne foi et avec la conviction raisonnable que leur action était dans le meilleur intérêt de la Société; et/ou (c) dans le cadre d'un règlement, sauf s'il y a eu une preuve probante que ce gérant, dirigeant, employé, agent de la Société, membre du Conseil d'Administration n'a pas fait de faute intentionnelle, de mauvaise foi, de négligence ou de manquement à ses fonctions pour la conduite de son travail.

### **IV. Actionnaire(s)**

#### **Art. 16. Assemblée générale des actionnaires.**

16.1. L'Assemblée Générale représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions sont obligatoires pour tous les Actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société.

16.2. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée générale peut être tenue sans avis préalable.

16.3. L'Assemblée Générale se réunit sur convocation du Conseil d'Administration. Elle peut également être convoquée à la demande écrite des actionnaires représentant au moins un dixième (1 /10) des actions.

16.4. À la demande des actionnaires représentant au moins un dixième (1 /10) des actions, un ou plusieurs nouveaux articles sont ajoutés à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande doit être adressée au siège social par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la réunion.

16.5. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation à 14 heures (heure de Luxembourg) le dernier lundi de mai de chaque année.

16.6. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

16.7. D'autres assemblées générales peuvent être tenues aux lieux et dates précisés dans les avis de convocation.

16.8. Le quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées générales, sauf disposition contraire des présentes.

16.9. Tout actionnaire peut participer à une assemblée générale par visioconférence ou par conférence téléphonique ou des moyens similaires, d'équipements de communication qui permet à son/sa pièce d'identité et de participer à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les uns les autres sur une base continue et doivent permettre une participation effective de toutes ces personnes à la réunion. Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions qui doivent être remplies par les actionnaires pour assister à une assemblée générale.

16.10. Les affaires traitées lors d'une assemblée générale doivent être limitées aux questions contenues dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces questions.

16.11. Chaque Action entière donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et les Statuts. Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale en donnant une procuration à une autre personne, par écrit ou par télécopie ou tout autre moyen de communication similaires ou électroniques, qui ne doit pas être un actionnaire et qui peut être un administrateur.

16.12. Sauf disposition contraire de la loi ou par les présents, les résolutions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des suffrages valablement exprimés, à moins que l'élément à régler se rapporte à une modification des statuts, dans ce cas, la résolution sera adoptée avec une majorité des deux tiers (2/3) des votes valablement exprimés.

#### **Art. 17. Actionnaire unique.**

17.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la loi à l'Assemblée Générale.

17.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être lue comme une référence à l'associé unique, le cas échéant.

17.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 18. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

18.1. L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

18.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société et les dettes des directeurs, administrateurs et commissaires aux comptes envers la Société.

18.3. Un mois avant l'assemblée générale annuelle, le Conseil fournit les documents et rapports sur les opérations de la Société aux commissaires aux comptes, qui prépareront ensuite un rapport contenant ses propositions.

18.4. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des dépenses, l'amortissement et les pertes constituent le bénéfice net de la Société. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société sera attribué chaque année à la réserve légale, jusqu'à ce que la réserve soit égal à dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.5. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, quatre-vingt-neuf pour cent (99%) des bénéfices nets de la Société disponibles pour la distribution, déduction faite de la dotation à la réserve légale à chaque fois que cette répartition est requise par la loi, sont distribués sous forme de dividendes sur les actions (aux fins des présentes, «bénéfices nets» sont réputés inclus comme faisant partie de la réserve légale deviennent disponibles pour la distribution conformément à la loi). Tous les bénéfices nets qui à la fin d'un exercice donné ne sont pas déclarés (et qui n'ont pas été distribués) comme des dividendes payables continuent de s'accumuler sur le seul bénéfice des porteurs d'actions de la Société et seront distribués sous forme de dividende à un stade ultérieur ou plus tard à la liquidation de la Société.

18.7. Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

18.8. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, en conformité avec la loi.

**Art. 19. Commissaires / Réviseurs d'entreprises agréés.**

19.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) ou un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s), quand cela est requis par la loi.

19.2 L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises agréé(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises agréé(s) peuvent être réélus.

**VI. Dissolution - Liquidation****Art. 20. Dissolution - Liquidation.**

20.1. La Société pourra être dissoute par décision de l'Assemblée Générale.

20.2. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**VII. Dispositions générales****Art. 21.**

21.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

21.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

21.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

21.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu entre les actionnaires.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2015.

*Souscription et Libération*

Länsförsäkringar PE Holding AB, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux trente-et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les trente et un mille (31.000) actions ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

*Résolutions de l'actionnaire unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs de la Société pour une période de six (6) ans:
  - Monsieur Anders Granström, né à Stockholm (Suède), le 21 mai 1975, demeurant professionnellement au Tege-luddsvägen 11-13, SE-115 41 Stockholm, Suède, comme administrateur;
  - Madame Camilla Evertsson, né à Västra Frölunda (Suède), le 7 décembre 1967, demeurant professionnellement au Slaggatan 9, SE-791 71 Falun, Suède, comme administrateur;
  - Monsieur James Bermingham, né à Sheffield (Royaume-Uni), le 19 décembre 1972, demeurant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, comme administrateur; et
  - Madame Dalia Ziukaite, né à Alytus (Lituanie), le 17 juin 1983, demeurant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, comme administrateur.
2. PricewaterhouseCoopers, société coopérative, existe sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65.477, est nommée comme commissaire aux comptes de la Société pour une période d'un an, renouvelable annuellement, qui expirera lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2015.
3. Le siège social de la Société est établi au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: C. Oberhag, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 16 juin 2014. REM/2014/1269. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 19 juin 2014.

Référence de publication: 2014086270/614.

(140102614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

### Investindustrial Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 187.868.

### STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third day of June.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Investindustrial V L.P., a limited partnership registered under the laws of England, having its registered office at 180-186 Brompton Road, 3<sup>rd</sup> floor, SW3 1HQ London, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP 14755, represented by its manager Investindustrial Advisors Limited, having its registered office at 180-186 Brompton Road, 3<sup>rd</sup> floor, SW3 1HQ London, United Kingdom, registered in United Kingdom under number 01316019,

here represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given on May 28<sup>th</sup>, 2014 in London.

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which are established as follows:

**Art. 1. Form and name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name Investindustrial Industries S.A. (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company. Where the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Duration.**

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death or dissolution of the single shareholder.

#### **Art. 4. Corporate object.**

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against risks related to credits, currency exchange and interest rate fluctuations as well as other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose. In the performance of its financial activities, the Company shall however not carry out and, for the avoidance of doubt, shall refrain from carrying out, any financial activities that are subject to a licence or authorisation, unless the Company has obtained such license or authorisation from the financial supervisory authorities.

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by 310,000 (three hundred and ten thousand) shares with a par value of ten cents (EUR 0.10) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are in registered form (actions nominatives) or bearer form (action au porteur) at the option of the shareholder(s).

6.2. For shares in registered form, a register of registered shares of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of registered shares will be established by the entry in the register of registered shares of the Company.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

**Art. 7. Transfer of shares.** Shares in registered form shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the register of registered shares of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

#### **Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.**

8.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

8.2. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.3. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, on the third Thursday of June of each year at 3.00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.4. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company, exceptional circumstances so requires.

8.5. Other meetings of the shareholder(s) of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

**Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.**

9.1. The notice periods and quorum required by Law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

9.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 10. Management.**

10.1. The Company may be managed by a sole director where the Company has only one shareholder and by a board of directors composed of at least three members in any other cases. The sole director or the members of the board of directors need(s) not be shareholder(s) of the Company. Any director shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

Whenever a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative to perform such director's mandate in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability, as if he was performing such director's mandate in his own name, without prejudice to the joint liability of the Legal Entity. The Legal Entity may only revoke the Representative provided that it simultaneously appoints a new Representative.

10.2. The sole director, and in case of plurality of directors, the members of the board of directors shall be elected by the shareholder(s) of the Company at the general meeting. The shareholder(s) of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholder(s) of the Company.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholder(s) of the Company.

**Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company.**

11.1. In case of plurality of directors, the board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholder(s) of the Company.

11.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.8. Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

**Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company.**

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

**Art. 13. Decisions of the sole director of the Company.** The decisions of the sole director are drawn in writing.

**Art. 14. Powers of the sole director or of the board of directors of the Company.** The sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law, or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) of the Company fall within the competence of the sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors.

**Art. 15. Delegation of powers.** The sole director and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholder(s) of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 16. Bindingsignatures.** The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of the sole director or in case of plurality of directors, by the joint signature of any 2 directors of the Company in all matters or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 15. of these Articles.

**Art. 17. Conflict of interests.**

17.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

17.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholder(s) of the Company which shall ratify such transaction.

17.4. In case there is only one shareholder in the Company, article 17.3. does not apply and the transactions that are entered into between the Company and the director having an opposite interest to the one of the Company are simply to be recorded in minutes.

17.5. Article 17.3. and 17.4. do not apply when the relevant transactions/operations are made in the normal course of business of the Company and are entered into on arm's length terms.

**Art. 18. Statutory auditor.**

18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

18.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholder(s) of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholder(s) of the Company with or without cause.

**Art. 19. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

**Art. 20. Allocation of profits.**

20.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

20.2. The general meeting of shareholder(s) of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

20.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company. The single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Company Law.

20.4. Interim dividends may be distributed by the board of directors, at any time, under the following conditions:

- a) interim accounts are drawn up by the board of directors;
- b) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- c) the decision to distribute interim dividends is taken by the board of directors within two (2) months from the date of the interim accounts; and
- d) in their report to the board of directors, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises agréés must verify whether the above conditions have been satisfied.

**Art. 21. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholder(s) of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholder(s) of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 22. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

*Transitory provisions*

The first financial year shall begin on the date of this deed and it shall end on 31<sup>st</sup> December 2014.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in the year 2015.

*Subscription and payment*

The shares in the Company have been subscribed as follows:

- Investindustrial V L.P., prenamed and represented as mentioned here above 310,000 (three hundred and ten thousand) shares with a par value of ten cents (EUR 0.10) each;

Total: 310,000 shares.

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

The appearing party, representing the entire subscribed share capital and being regularly constituted, immediately proceeded to pass the following resolutions:

- 1) that the number of directors of the Company be set at four;
- 2) that the number of statutory auditors (commissaires aux comptes) of the Company be set at one;
- 3) that there be appointed as members of the board of directors of the Company for a renewable term expiring at the annual general meeting of the shareholders to be held in 2019:
  - a) Mrs. Virginie Boussard, company director, born on July 17, 1977 in Strasbourg, France, residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

b) Mr. Marco Pierettori, company director, born on May 28, 1972 in Civitavecchia (Rome), Italy, residing professionally at 5, via Nassa, CH-6900 Lugano, Switzerland;

c) Mr. Neil Smith, company director, born on June 17, 1956 in Darwen, Great Britain, residing professionally at 180-186 Brompton Road, 3<sup>rd</sup> floor, SW3 1HQ London, United Kingdom; and

d) Mr. Eckart Vogler, company director, born on October 24, 1970 in Bremen, Germany, residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4) that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a renewable term expiring at the annual general meeting of the shareholders to be held in 2019:

KPMG Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.133;

(v) that the address of the registered office of the Company is at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the Undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the representative of the appearing person, this representative signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

#### **Suit la traduction française qui suit:**

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Investindustrial V L.P., une société en commandite (limited partnership) immatriculée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à 180-186, Brompton Road, 3e étage, SW3 1HQ Londres, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro LP 14755, représentée par son gérant Investindustrial Advisors Limited, ayant son siège social à 180-186, Brompton Road, 3<sup>e</sup> étage, SW3 1HQ Londres, Royaume-Uni, immatriculé au Royaume-Uni sous le numéro 01316019,

ici représenté par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée le 28 mai 2014 à Londres.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il existe une société anonyme, sous la dénomination d'Investindustrial Industries S.A. (la Société) qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège Social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société, estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents et que ces développements ou événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3.2. Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requise pour la modification des Statuts.

3.3. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

#### **Art. 4. Objet social.**

4.1. La Société a pour objet la prise de droits de propriété, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces droits de propriété. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit, y compris des sociétés de personnes. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de titres de créances, à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et accorder des droits de sûreté au profit des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre gager, nantir, céder, grever de charges ou bien hypothéquer la totalité ou une partie de ses actifs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et utiliser tous les instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits ainsi qu'aux fluctuations de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte. Cependant, à l'occasion de l'accomplissement de ses activités financières, et pour éviter toute incertitude, la Société s'abstiendra de mettre en oeuvre, une quelconque activité financière qui serait sujette à un permis ou à une autorisation, à moins que la Société ait obtenu un tel permis ou autorisation émanant des autorités de surveillance financières.

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (31,000 EUR) représenté par trois cent dix mille (310.000) actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale de l'actionnaire ou des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire ou des actionnaires.

6.2. Pour les actions nominatives, un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque actionnaire. Ce registre renseignera le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile choisi, le nombre d'actions détenues par lui, les paiements effectués pour chaque action et tous transferts d'actions et les dates respectives de ces transferts. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription au registre des actionnaires de la Société.

6.3. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux limites prévues par la Loi.

**Art. 7. Transfert des actions.** Le transfert d'actions nominatives s'effectuera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toutes personnes mandatées à cet effet au moyen de procurations valables. La Société peut également accepter comme preuve du transfert tout document qu'elle jugera approprié.

#### **Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société.**

8.1. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

8.2. En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'ensemble des opérations de la Société.

8.3. L'assemblée générale annuelle de l'actionnaire ou des actionnaires de la Société sera tenue, conformément à la Loi, à Luxembourg à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social comme indiqué dans la convocation à cette assemblée, le troisième jeudi de juin de chaque année à 17h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier jour ouvrable qui suit.

8.4. L'assemblée générale annuelle de l'actionnaire ou des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société, estime(nt) que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

8.5. Les autres assemblées de l'actionnaire ou des actionnaires de la Société peuvent être tenues aux lieux et heures tels qu'indiqués dans les convocations respectives de chaque assemblée.

#### **Art. 9. Convocation, Quorum, Procurations et Avis de convocation.**

9.1. Les conditions posées par la Loi en matière de délai de convocation et de quorum régiront les convocations et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront valablement prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et participant au vote.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour la modification de toutes dispositions des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, selon la manière prévue par les Statuts, par des avis publiés deux fois au Luxembourg official gazette, au Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée. Cet avis de convocation reprendra l'ordre du jour et indiquera la date et l'issue de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quelle que soit la proportion du capital représenté. Aux deux assemblées, les résolutions, afin d'être adoptées, ne peuvent être prises que par une majorité représentant les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

9.6. Cependant, la nationalité de la Société peut être modifiée et les engagements de ses actionnaires peuvent être augmentés uniquement avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires de la Société.

9.7. Tout actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit par remise d'une procuration originale ou par fax, câble, télégramme ou télex.

9.8. Tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de pouvoir s'entendre et se parler et délibérer convenablement. Une telle participation sera assimilée à une présence physique à cette assemblée.

9.9. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée de actionnaires de la Société et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 10. Administration.**

10.1. La Société est administrée par un administrateur unique quand la Société n'a qu'un seul actionnaire et par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres dans tous les autres cas. L'administrateur unique ou les membres du conseil d'administration ne doit/doivent pas nécessairement être actionnaire(s) de la Société. Les administrateurs seront nommés pour un mandat de six ans maximum et seront rééligibles.

Chaque fois qu'une personne morale est nommée aux fonctions d'administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale est tenue de nommer un représentant permanent en vue d'exercer son mandat d'administrateur en son nom et pour son propre compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et obligations, et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. La Personne Morale ne peut révoquer son Représentant qu'en désignant simultanément un nouveau Représentant.

10.2. L'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, les membres du conseil d'administration seront nommés par le(s) actionnaire(s) de la Société lors d'une assemblée générale. L'(les) actionnaire(s) détermine(nt) également leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs mandats. Un administrateur peut être révoqué et/ou remplacé à tout moment avec ou sans motif, par une résolution adoptée par l'assemblée générale de(s) actionnaire(s) de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite au décès, à la démission ou autre de ce dernier, les administrateurs restants peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

#### **Art. 11. Réunions du conseil d'administration de la Société.**

11.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société doit nommer parmi ses membres un président et peut choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des procès-verbaux des assemblées générales de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

11.2. Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation par le président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans la lettre de convocation, qui sera, en principe, à Luxembourg.

11.3. La lettre de convocation écrite pour toute réunion du conseil d'administration de la Société est donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera exposée brièvement dans la lettre de convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

11.4. Une lettre de convocation écrite n'est pas exigée si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés au cours de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société, il peut être renoncé à la procédure de convocation par écrit soit en original, soit par fax, câble, télégramme ou télex. Une convocation écrite séparée ne sera pas exigée pour des réunions tenues aux lieux et heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.

11.5. Tout membre du conseil d'administration de la Société ne pouvant assister à une réunion du conseil d'administration peut mandater un autre administrateur par écrit soit en original, soit par fax, câble, télégramme ou télex afin de le représenter.

11.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de pouvoir s'entendre, se parler et délibérer convenablement. Une telle participation sera assimilée à une présence physique à cette réunion.

11.7. Le conseil d'administration de la Société ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs de la Société, sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des votes pour ou contre une résolution, le président aura la voix prépondérante.

11.8. Les résolutions signées par tous les administrateurs seront valables et auront force exécutoire comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être envoyées par lettres, fax ou télex.

#### **Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société.**

12.1. Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société présidant la réunion ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou à d'autres fins seront signés par le secrétaire (le cas échéant) ou par un administrateur de la Société.

#### **Art. 13. Décisions de l'administrateur unique.** Les décisions de l'administrateur unique sont rédigées par écrit.

**Art. 14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration de la Société.** L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

**Art. 15. Délégation de pouvoirs.** L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 16. Représentation.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances soit par la seule signature de l'administrateur unique, soit en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs de la Société, soit par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été délégué valablement conformément à l'article 15. des présents Statuts.

#### **Art. 17. Conflit d'intérêts.**

17.1 Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou agents de la Société y a un intérêt ou est un administrateur, un associé, un agent ou un employé de telle autre société ou entreprise.

17.2 Tout administrateur ou agent de la Société remplissant les fonctions d'administrateur, d'agent ou étant employé dans une société ou entreprise avec laquelle la Société doit conclure un contrat ou entrer en relation d'affaires, sera pris en compte, prendra part au vote et agira par rapport à toutes questions relatives à tel contrat ou telle transaction, indépendamment de son appartenance à telle autre société ou entreprise.

17.3 Au cas où un administrateur de la Société a un intérêt personnel dans, ou contraire à toute transaction de la Société, celui-ci en informera le conseil d'administration de la Société et ne sera pas pris en compte ni ne votera eu égard à cette transaction. La prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires ratifiera ladite transaction.

17.4 Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, l'article 17.3. n'est pas applicable et il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

17.5 Les articles 17.3. et 17.4. ne sont pas applicables lorsque des décisions du conseil d'administration ou de l'administrateur concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

#### **Art. 18. Réviseur d'entreprises agréé.**

18.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s). Les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront nommés pour une durée de six ans maximum et seront rééligibles.

18.2 Les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) en fonction peuvent être révoqués à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

**Art. 19. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

#### **Art. 20. Affectation des Bénéfices.**

20.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 ci-dessus.

20.2 Après le prélèvement affecté à la réserve légale, l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société décidera souverainement de l'affectation du solde restant du bénéfice net qui sera disponible afin d'être distribué. L'assemblée peut notamment, de manière discrétionnaire, décider de procéder à la distribution de dividendes de temps à autre, si elle le juge nécessaire à l'accomplissement de sa politique et de l'objet social.

20.3 Les dividendes sont payés en euros ou dans toute autre devise déterminée par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration de la Société et sont payés aux lieux et dates déterminés par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des acomptes sur dividendes sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

20.4 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- a) des comptes intérimaires sont établis par le conseil d'administration;
- b) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- c) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes est adoptée par le conseil d'administration dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- d) dans leur rapport au conseil d'administration, selon le cas, les commissaires aux comptes ou les réviseurs d'entreprises agréés doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessus ont été remplies.

**Art. 21. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personne physique ou morale) nommé(s) par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui aura décidé de dissoudre la Société, et qui déterminera, le cas échéant, les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 22. Droit applicable.** Pour toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra en 2015.

#### *Souscription et paiement*

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

- Investindustrial V L.P., susmentionnée et représentée comme ci-dessus mentionnée: 310.000 (trois cent dix mille) actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 EUR) chacune;

Total: 310.000 actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (31.000 EUR) est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social souscrit et étant régulièrement constituée, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à quatre;
- 2) le nombre de commissaires aux comptes de la Société est fixé à un;
- 3) sont nommés membres du conseil d'administration de la Société pour un mandat renouvelable expirant à l'assemblée générale des actionnaires qui sera tenue en 2019:
  - a) Mme Virginie Boussard, administrateur, née le 17 juillet 1977 à Strasbourg, France, dont l'adresse professionnelle est située au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
  - b) M. Marco Pierettori, administrateur, né le 28 mai 1972 à Civitavecchia (Rome), Italie, dont l'adresse professionnelle est située au 5, Via Nassa, CH-6900 Lugano, Suisse;
  - c) M. Neil Smith, administrateur, né le 17 juin 1956 à Darwen, Grande-Bretagne, dont l'adresse professionnelle est située au 180-186 Brompton Road, 3e étage, SW3 1HQ Londres, Royaume-Uni; et
  - d) M. Eckart Vogler, administrateur, né le 24 octobre 1970 à Brême, Allemagne, dont l'adresse professionnelle est située au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4) est nommé commissaire aux comptes de la Société pour un mandat renouvelable expirant à l'assemblée générale des actionnaires qui sera tenue en 2019:
  - KPMG Luxembourg, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133;
- 5) le siège social de la Société est fixé au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, le notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour et l'année indiqués en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la partie comparante, ce représentant a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juin 2014. LAC/2014/26793. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2014.

Référence de publication: 2014086224/581.

(140102484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

#### **LV Investissement Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 110.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Windhof, le 11 juin 2014.

Référence de publication: 2014081698/10.

(140096527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

---

## Les Hauts de Mirmande, Société Anonyme.

Siège social: L-8715 Everlange, 3, Speiss.

R.C.S. Luxembourg B 187.848.

### — STATUTS

L'an deux mille quatorze, le cinq juin,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Madame Michèle SIMBA LUMETA, née le 26 février 1969 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), demeurant à 3, Speiss, L-8715 Everlange, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Everlange, le 5 juin 2014.

Ladite procuration restera, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêté comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «Les Hauts de Mirmande S.A.» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Everlange, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet la détention, l'aliénation par la vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières et de biens immobiliers de toutes espèces au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que la gestion, la mise en valeur et la location de ces valeurs mobilières et biens immobiliers. La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7. Transfert des Actions.** Le transfert des actions nominatives peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 30 du mois de mai à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

**Art. 10. Administration de la Société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence,

l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique (le cas échéant).

**Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

**Art. 17. Commissaire(s).** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le premier (1<sup>er</sup>) janvier de chaque année et se terminera le trente et un (31) décembre de la même année.

**Art. 19. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 20. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou de(s) liquidateur(s).

**Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions du quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en mai 2015.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, Madame Michèle SIMBA, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par l'Actionnaire Unique par paiement en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400).

*Résolutions de l'associé unique*

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à 1 (un).

2. La personne suivante est nommée administrateur unique de la Société:

Madame Michèle SIMBA LUMETA, née le 26 février 1969 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), demeurant à 3, Speiss, L-8715 Everlange, Grand-Duché de Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2019.

3. Monsieur Marc Faust, né le 2 octobre 1964 à Moyeuve Grande (France), demeurant à 3, Speiss, L-8715 Everlange, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé commissaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2019.

4. Le siège social de la Société est fixé au 3, Speiss, L-8715 Everlange, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 11 juin 2014. REM/2014/1240. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 18 juin 2014.

Référence de publication: 2014086285/254.

(140101836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**L. Invest S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 48.564.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2014081672/11.

(140096164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

---

**MF Equities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 60.800,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.633.

---

Les comptes annuels consolidés de McCain Luxembourg Holdings S.à r.l. au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en conformité avec l'article 314 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2014.

Référence de publication: 2014081728/11.

(140096414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

---

**Boing Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.901.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of the month of June.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Boing Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg,

represented by Maître Mathieu GIROTTO, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 6 June 2014 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company Boing Group S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

**Art. 1. Name.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Boing Group S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers.

**Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred Euros (€ 12,500.-) divided into twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

**Art. 6. Transfer of shares.** Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management.** The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an

undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time. The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers shall meet upon call by any manager. Notice of any meeting shall be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each manager at least 24 hours before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a twelve hours notice shall be sufficient. The convening notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

A duly called meeting of the board of managers shall be duly quorate if at least a majority of the managers are present or represented, provided that at least two of the Managers shall be participating, either physically or by proxy, in such meeting from Luxembourg. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Resolutions of the board of the managers will be recorded in minutes signed by any manager of the Company.

Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

**Art. 8. Liability managers.** The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

**Art. 9. Decision by members.** Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly participate in written resolutions and act at any meeting of members through a special proxy.

**Art. 10.** Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as set out herein or to the extent mandatory as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another; the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the board of managers by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on 31 May at 11.30 am CET. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 11. Accounting year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 12. Annual accounts.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the board of managers.

**Art. 13.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

**Art. 14. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account (if any) may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 15.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

**Art. 16.** If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 17.** For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

#### *Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31<sup>st</sup> December 2014.

#### *Subscription and payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Payments (Euros)
Boing Holding S.à r.l., prenamed .....	12,500	€ 12,500.-
Total: .....	12,500	€ 12,500.-

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

#### *Extraordinary decisions of the sole shareholder*

The shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The following person is appointed as class A manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

- Mr Gary MAY, manager, born on 9<sup>th</sup> September 1958 in Coventry, United Kingdom, with professional address at One Stanhope Gate, London, W1K 1AF, United Kingdom.

The following persons are appointed as class B managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

- Mr Jorrit CROMPVOETS, manager, born on 16 May 1976 in Voorst, the Netherlands, professionally residing at 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Mr Jan Willem OVERHEUL, manager, born on 4 January 1982 in Neerijnen, the Netherlands, with professional address at 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le sixième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Boing Holding S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg et en cours d'immatriculation au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg,

représentée par Maître Mathieu Giroto, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration du 6 juin 2014 (cette procuration étant enregistrée avec le présent acte).

Laquelle comparante, agissant par son mandataire, a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Boing Group S.à.r.l. qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Boing Group S.à.r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- €) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gestion.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, par une décision prise à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment. L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes

différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification des gérants devra être dûment consignée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance se réunira sur demande d'un gérant. Convocation à toute réunion sera donnée par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopieur, télex ou courrier électronique à chaque gérant au minimum 24 heures avant la réunion, sauf urgence, auquel cas un délai de douze (12) heures sera suffisant. Il peut être renoncé à la convocation par écrit, télécopie, télégramme ou courrier électronique par chaque gérant. Une convocation séparée ne sera pas exigée pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieu décrits dans un échéancier adopté antérieurement par résolution du conseil de gérance

Une réunion du conseil de gérance dûment convoquée aura le quorum nécessaire pour délibérer si la majorité des gérants est présente ou représentée et si au moins deux (2) des gérants participent à une telle réunion, soit physiquement ou par procuration, à une telle réunion, au Luxembourg. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'agrément de la majorité des gérants de la Société (représentation comprise). Dans le cas où néanmoins l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) toute résolution du conseil de gérance ne peut être valablement prise que si approuvée par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux lesquels seront signés par un gérant de la Société.

Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9. Décisions des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut valablement prendre part aux résolutions écrites et valablement se faire représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la/aux majorité/s prévues dans les présents statuts ou prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble; la participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par le conseil de gérance par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 31 mai de chaque année à 11.30 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

**Art. 11. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale le conseil de gérance établit les comptes annuels.

**Art. 13.** Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 14. Distribution.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission (si présent) peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 15.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 16.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit (Euros)
Boing Holding S.à r.l., préqualifiée . . . . .	12.500	€ 12.500,-
Total: . . . . .	12.500	€ 12.500,-

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille euros (€ 1.000,-).

#### *Résolutions extraordinaires de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- Monsieur Gary MAY, gérant, né le 9 septembre 1958 à Coventry, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au One Stanhope Gate, Londres, W1K 1AF, Royaume-Uni.

Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- Monsieur Jorrit CROMPVOETS, gérant, né le 16 mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; et

- Monsieur Jan Willem OVERHEUL, gérant, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Giroto, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juin 2014. Relation: LAC/2014/27023. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 20 juin 2014.

Référence de publication: 2014086738/344.

(140103200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

**CEP III Investment 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 173.058.

In the year two thousand and fourteen, on the the sixth day of June.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of CEP III Investment 20 S.à r.l., a private limited liability and securitization company (société à responsabilité limitée de titrisation), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173.058 whose deed of incorporation was enacted by Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette on October 20, 2012, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1144 as of January 4, 2013, and whose bylaws have been amended by a deed of Maître Francis Kessler dated July 5, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 104600 dated September 6 2013, which has been rectified by a deed of Maître Francis Kessler dated August 22, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 130078 dated October 30, 2013 (the "Company").

The meeting was presided by Ms Marine Leonardis, residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, (the "Chairman"),

The Chairman appointed as secretary Ms Eva Prekub, residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (the "Secretary"),

The meeting elected as scrutineer Ms Christelle Frank, residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (the "Scrutineer").

The board of the meeting then drew up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the holder (s) of the powers of attorney representing the shareholders, will remain attached to the present minutes together with said powers of attorney in order to be registered together with the deed.

The Chairman declared that:

I. The shareholders representing the full amount of the share capital were present or validly represented at the shareholders' meeting. The shareholders could thus validly deliberate and decide on all subjects on the agenda.

II. The agenda of the meeting was the following:

1. Approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of seven million five hundred eighty eight thousand four hundred ninety Euros (EUR 7,588,490) so as to bring it from its current amount of seven million six hundred thousand nine hundred ninety Euros (EUR 7,600,990) down to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) by redemption and cancellation of seven million five hundred eighty eight thousand four hundred ninety (7,588,490) ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each, and repayment of the shares cancelled to the latter following the expiration of the period provided by article 69 of the law on commercial companies;

2. Amendment of Article 6 of the bylaws of the Company to reflect the above capital decrease;

3. Decision of the dissolution of the Company;

4. Appointment of The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.76 600, having a share capital amounting to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) as liquidator of the Company;

5. Granting of powers to the liquidator;

6. Granting full discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their mandates until the date of the Company's dissolution unless the liquidation reveals faults in the execution of their duty;

7. Appointment of Ernst & Young S.A., a société anonyme, having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 47.771 as auditor of the liquidation (commissaire à la liquidation);

Then the extraordinary general meeting after deliberation takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting of the Company resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of seven million five hundred eighty eight thousand four hundred ninety Euros (EUR 7,588,490) so as to bring it from its current amount of seven million six hundred thousand nine hundred ninety Euros (EUR 7,600,990) down to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) by redemption and cancellation of seven million five hundred eighty eight thousand four hundred ninety (7,588,490) ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each held by the shareholders of the Company (i.e cancellation of 1,788,607 shares held by CEP II Participations S.à r.l. SICAR and 5,799,883 shares held by CEP III Participations S.à r.l. SICAR) and to repay the ordinary shares cancelled to the latter following the expiration of the period provided by article 69 of the law on commercial companies and to delegate to the liquidator of the Company the power to determine the modalities and conditions of the reimbursement of the cancelled ordinary shares.

*Second resolution*

The extraordinary general meetings of the Company resolved to amend Article 6 of the bylaws of the Company, which shall henceforth read as follows:

“The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.”

*Third resolution*

In compliance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Company Law”) and the law of March 22, 2004 related to the securitization (the “Securitization Law”) the extraordinary general meeting of the Company resolved to dissolve the Company anticipatively and to put it into liquidation.

*Fourth resolution*

The extraordinary general meeting of the Company resolved to appoint as liquidator The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l. prenamed.

*Fifth resolution*

The extraordinary general meeting of the Company resolved that the liquidator shall have the most extended powers as provided by articles 144 to 148 bis of the Company Law. It may carry out all the deeds provided by article 145 of the Law without previous general meeting authorization, if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operations being a matter of liquidation purpose to realize the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

*Sixth resolution*

The extraordinary general meeting resolved to give full discharge to the managers of the Company for the accomplishment of their mandates until the date of the Company's dissolution unless the liquidation reveals faults in the execution of their duty.

*Seventh resolution*

The extraordinary general meeting resolved to appoint Ernst & Young S.A., prenamed as auditor of the liquidation (commissaire à la liquidation) of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

104830

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately two thousand euros.

#### *Power*

The above appearing party hereby gives power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually, to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

#### *Declarations*

The undersigned notary has specially drawn the attention of the assembly and the liquidator to the provisions of article 69 of the law on commercial companies establishing a legal protection in favour of eventual creditors of the Company, the effective reimbursement to the shareholders cannot be made freely and without recourse from them before 30 (thirty) days after publication of the present deed in the Luxembourg Memorial C, which is specifically acknowledged by the assembly and the liquidator.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le six juin.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CEP III Investment 20 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 173.058, constituée suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 20 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1144 en date du 4 janvier 2013 dont les statuts ont été modifiés par acte de Maître Francis Kessler en date du 5 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 104600 en date du 6 septembre 2013, lequel a été rectifié par un acte de Maître Francis Kessler en date du 22 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 130078 en date du 30 octobre 2013 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Marine Leonardis, ayant son adresse professionnelle 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (le «Président»),

Le président nomma en qualité de secrétaire Madame Eva Prekub, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (le «Secrétaire»),

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Christelle FRANK, ayant son adresse professionnelle à 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (le «Scrutateur»)

Le bureau de l'assemblée des actionnaires établit ensuite la liste de présence, qui, après avoir été signée ne varietur par les détenteurs de procurations représentant les associés, restera attachée au présent procès-verbal avec lesdites procurations pour être enregistré avec le présent acte.

Le Président déclara que:

I. Les actionnaires représentant la totalité du capital social sont présents ou valablement représentés à l'assemblée des actionnaires. L'assemblée des actionnaires pourra donc valablement délibérer et voter concernant tous les points de l'ordre du jour.

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Approbation de la réduction du capital de la Société d'un montant de sept million cinq cent quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 7.588.490) pour l'amener de son montant actuel de sept million six cent mille neuf cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 7.600.990) à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500) par le rachat et l'annulation de sept million cinq cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix (7.588.490) actions ordinaires d'un Euro (EUR 1.00) de valeur nominale chacune et remboursement des actions ordinaires annulées à ces derniers suite à l'expiration du délai prévu par l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin la réduction de capital ci-dessus;

3. Décision sur la dissolution de la Société;

4. Nomination de The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 76.600, ayant un capital social d'un montant de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500) en qualité de liquidateur de la Société;

5. Octroi de pouvoirs au liquidateur;

6. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandats jusqu'à la date de la dissolution de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution des tâches qui leur incombent;

7. Nomination de Ernst & Young S.A., société anonyme, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B47.771 en qualité de commissaire à la liquidation;

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de réduire le capital social de la Société de sept million cinq cent quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 7.588.490) pour l'amener de son montant actuel de sept million six cent mille neuf cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 7.600.990) à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500) par le rachat et l'annulation de sept million cinq cent quatre vingt huit mille quatre cent quatre-vingt-dix (7.588.490) actions ordinaires d'un Euro (EUR 1.00) de valeur nominale chacune détenues par les actionnaires de la Société (c'est-à-dire 1.788.607 actions détenues par CEP II Participations S.à r.l. SICAR et 5.799.883 actions détenues par CEP III Participations S.à r.l. SICAR) et remboursement des actions ordinaires annulées à ces derniers suite à l'expiration du délai prévu par l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales et de déléguer au liquidateur de la Société le pouvoir de déterminer les modalités et les conditions de remboursement des actions ordinaires annulées.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de modifier l'Article 6 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cent actions ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune.»

#### *Troisième résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés») et la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la «Loi sur la Titrisation»), L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de dissoudre la Société par anticipation et de la mettre en liquidation.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de nommer comme liquidateur The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l. prénommée.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé que le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi sur les Sociétés. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux actionnaires, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils ne sont pas des paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé d'octroyer décharge aux gérants de Société pour l'accomplissement de leur mandats jusqu'à la date de la dissolution de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution des tâches qui leur incombent.

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de nommer Ernst & Young S.A, prénommée en tant que commissaire à la liquidation de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunération et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à la somme de deux mille euros.

#### *Pouvoir*

Les parties comparantes donnent par le présent pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'Etude du notaire soussigné, agissant individuellement à corriger, rectifier, ratifier et signer toute erreur, omission ou fautes de frappes au présent acte.

#### *Déclarations*

Le notaire a spécialement attiré l'attention de l'assemblée et le liquidateur sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux associés ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C, ce qui est expressément reconnu par l'assemblée et le liquidateur.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date du jour mentionné au début du document.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, lesdites personnes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Leonardis, Prekub, Frank, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 juin 2014. Relation: RED/2014/1286. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Kirsch.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 20 juin 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014086799/229.

(140103578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

---

#### **Liberty Production Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 104.314.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014081686/10.

(140096829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

---

#### **Goedert-Helfent Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.191.

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 2 juin 2014 la décision suivante:

Les actionnaires renouvellent la société Compliance & control, 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, aux fonctions de Commissaire.

Le mandat du Commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2014.

*Pour la société*

Référence de publication: 2014083081/14.

(140098375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

---